

Économies pour les conseils scolaires de l'Ontario

Bien que la Commission de l'énergie ait rendu des décisions dans deux grands dossiers et que nous ayons remporté des victoires importantes dans deux autres affaires, les économies réalisées au deuxième trimestre sont peu élevées. Nous attendons des décisions dans deux autres grands dossiers, et il est trop tôt pour évaluer les économies qui découleront de nos victoires. Le total des économies réalisées pour les écoles au deuxième trimestre s'élève donc à seulement 200 000 \$.

D'ici la fin de l'année, des décisions devraient être rendues dans les deux grands dossiers en suspens – concernant les tarifs de distribution de Hydro One et la fusion d'Enbridge et Union Gas – ainsi que dans un appel relatif aux tarifs de transport de Hydro One. Deux demandes importantes devraient également être soumises, l'une concernant les tarifs de distribution de Toronto Hydro et l'autre les tarifs de transport de Hydro One. De plus, nous commençons enfin à connaître du succès dans nos efforts jusqu'ici vains pour empêcher Hydro One d'acquérir des entreprises locales de distribution d'électricité. Et nous avons un nouveau gouvernement.

AFFAIRES COURANTES – ÉLECTRICITÉ

Hydro One – Tarifs de distribution – 2018-2022.

Hydro One a présenté sa demande au début de 2017, mais la Commission de l'énergie a mis du temps à commencer son examen. Les audiences, qui ont duré 11 jours, viennent de prendre fin le 28 juin 2018, et Hydro One, les intervenants – sous notre direction – et le personnel de la Commission de l'énergie présenteront leurs arguments par écrit pendant tout le mois de juillet. La Commission pourrait prendre jusqu'à la fin de novembre pour rendre sa décision, et les nouveaux tarifs entreraient alors en vigueur au début de 2019.

Les augmentations de 9 millions de dollars (M\$) proposées pour les écoles s'inscrivent dans une série plus vaste d'enjeux. Hydro One prend des mesures pour contrôler ses coûts élevés, mais il faut du temps pour transformer une entreprise. Hydro One continue donc de demander l'autorisation de dépenser à sa guise, mais nous encourageons la Commission – avec d'autres intervenants – à imposer des limites réglementaires aux sommes que l'entreprise peut faire payer à ses clients. Hydro One continue par ailleurs ses efforts pour acquérir des distributeurs d'électricité dont les coûts sont moins élevés que les siens, mais cette affaire a

permis de mettre en lumière les conséquences que subissent les clients des entreprises acquises.

Hydro One – Tarifs de transport – Appels.

Dans le dossier des tarifs de distribution de Hydro One (dont nous avons traité ci-dessus), la Commission de l'énergie ne s'est pas prononcée sur la question de l'inclusion dans les tarifs d'impôts sur le revenu que l'entreprise ne paiera pas effectivement. Nous avons eu gain de cause sur cette question dans la décision rendue l'automne dernier au sujet des tarifs de transport de Hydro One, mais l'entreprise a demandé à la Commission de réexaminer sa décision. Des audiences ont eu lieu en février et la Commission devait rendre sa décision en mai, mais nous l'attendons toujours.

Il est possible que ce retard soit attribuable aux élections provinciales tenues en juin, mais il se peut également que la Commission prenne tout son temps pour se prononcer sur cette question, en raison de sa complexité et des 800 M\$ qui sont en jeu.

Si la décision de la Commission ne lui est pas favorable, Hydro One ira sans doute de l'avant avec son appel à la Cour divisionnaire l'automne prochain.

Alectra Utilities – Tarifs de distribution.

La fusion de Powerstream, Horizon, Enersource et Hydro One Brampton a créé le deuxième plus grand distributeur d'électricité de la province. Cette entreprise, Alectra Utilities, a présenté sa première demande d'approbation de tarifs pour 2018. Même si la plupart des tarifs devaient être établis au moyen d'une formule, l'entreprise cherchait avant tout à faire approuver des hausses supplémentaires pour couvrir ses dépenses en immobilisations dépassant un seuil plutôt bas. Pour ce faire, elle demandait l'autorisation d'employer une méthode de tarification appelée « module des besoins supplémentaires en immobilisations » (« Incremental Capital Module », ou ICM). Si la Commission lui avait accordé cette autorisation, cette méthode d'application très générale aurait été à la disposition de tous les distributeurs d'électricité et de gaz naturel, ce qui aurait pu coûter à leurs clients des centaines de millions de dollars de plus par année.

Dans sa décision rendue au début d'avril, la Commission de l'énergie s'est rendue aux arguments que nous avons présentés avec d'autres groupes de clients et a conclu que la méthode en question ne saurait servir à accroître les tarifs des clients, contrairement à ce que voudraient les entreprises de distribution. Son utilisation doit plutôt être limitée aux projets d'immobilisations qui ne font pas partie des dépenses courantes des entreprises. De plus, la Commission a rejeté une hausse de tarifs attribuable à un changement comptable caché dans la documentation fournie par Alectra, que nous avons découvert en examinant le dossier.

Le résultat est que la Commission n'a approuvé que la moitié des hausses de tarifs proposées. Les économies immédiates pour les écoles desservies par Alectra se chiffrent à seulement **200 000 \$** environ pour les 9 années du plan de tarification de l'entreprise, mais cette décision aura sans doute pour effet de réduire considérablement les hausses futures proposées par d'autres entreprises de distribution.

Acquisition d'Orillia Power par Hydro One.

Hydro One – le grand distributeur d'électricité qui a les coûts les plus élevés en Ontario –

continue de chercher à acquérir de plus petits distributeurs. Chaque fois, l'entreprise offre des baisses de tarifs à court terme, mais rien n'est garanti pour la suite des choses. Pour la plupart des plus de 90 acquisitions réalisées jusqu'ici par Hydro One, les tarifs ont augmenté de manière spectaculaire après les baisses à court terme consenties. C'est pourquoi, depuis 4 ans, nous nous opposons aux acquisitions de Hydro One, mais sans trop de succès. Le plus que nous avons pu obtenir de la Commission de l'énergie est qu'elle déclare, de manière générale, que les nouveaux clients de Hydro One devraient profiter des avantages de toute acquisition.

Dans sa demande récente d'approbation de tarifs de distribution (à laquelle nous nous sommes opposés), Hydro One proposait encore une fois de hausser les tarifs de ses nouveaux clients jusqu'à des niveaux nettement supérieurs à ce qu'ils auraient été si leurs anciens distributeurs d'électricité étaient demeurés indépendants. Dans un dossier distinct – celui de l'acquisition proposée d'Orillia Power –, nous avons soutenu que les hausses proposées par Hydro One dans sa demande relative aux tarifs prouvaient que les clients d'Orillia subiraient un préjudice à la suite de cette acquisition. Après plusieurs appels, la Commission de l'énergie s'est rangée à notre avis. En mai, elle a rejeté la demande de Hydro One concernant l'acquisition d'Orillia Power.

Naturellement, Hydro One en a appelé de cette décision. Toutefois, en attendant l'issue de cet appel, elle commence à repenser sa stratégie d'établissement de tarifs pour ses nouveaux clients à la suite d'acquisitions.

Cette victoire entraînera certainement des économies pour les écoles, mais, pour l'instant, il est impossible de les évaluer avec exactitude.

AFFAIRES COURANTES – GAZ NATUREL

Fusion d'Enbridge et Union Gas. Cette demande porte sur la fusion d'Union Gas et d'Enbridge Gas Distribution, qui, ensemble, desservent plus de 90 % des clients du gaz naturel en Ontario. Comme la plupart des groupes de clients, nous sommes favorables à cette fusion, puisque les deux entreprises fonctionnent déjà sous un régime de propriété commune.

Cependant, les deux entreprises cherchent également à profiter de règles de tarification spéciales visant à encourager les fusions et les acquisitions parmi les distributeurs d'électricité. Ces règles permettent à l'entreprise résultant d'une fusion de conserver, pour 10 ans au maximum, toutes les économies découlant de la fusion, tout en demandant des fonds additionnels pour des dépenses en immobilisations (voir nos remarques ci-dessus sur la demande d'Alectra.)

Si Union Gas et Enbridge pouvaient se prévaloir de ces règles avantageuses, elles pourraient conserver tous leurs gains d'efficacité des 5 dernières années, qu'elles devraient normalement utiliser pour réduire les tarifs de leurs clients. L'entreprise résultant de la fusion pourrait également hausser ses tarifs de base chaque année en fonction de l'inflation, tout en demandant des hausses de tarifs supplémentaires d'environ 12 milliards de dollars pour financer des dépenses en immobilisations.

Chaque année, les écoles paient environ 40 M\$ à ces deux entreprises, dont 22 M\$ seraient visés par ce plan de tarification, s'il était approuvé.

En interrogeant les représentants des entreprises, nous avons appris que la hausse des tarifs sur 10 ans se chiffrerait à environ 30 % en moyenne pour l'ensemble de leurs clients, mais qu'elle atteindrait un peu plus de 50 % pour les écoles et les clients commerciaux. En tout, les écoles de l'Ontario devraient payer 62 M\$ de plus qu'elles ne le font actuellement en frais de distribution de gaz naturel au cours des 10 prochaines années.

Nous avons soutenu que ces règles avantageuses ne devaient pas s'appliquer à Enbridge et Union Gas, qui n'ont aucun besoin d'être encouragées à fusionner. Nous avons fait valoir que les deux entreprises cherchent plutôt à obtenir au moins 1 milliard de dollars de plus en profits grâce à des hausses de tarifs plus élevées que nécessaire.

Le dossier est maintenant entre les mains des arbitres, qui devraient rendre une décision en septembre.

AUTRES QUESTIONS

Attaque contre la représentation des clients.

L'adoption par la Commission de l'énergie de ce qu'elle appelle la « réglementation

proportionnée » se poursuit lentement et avec prudence, et nous continuons de nous opposer aux tentatives d'exclusion des clients. Certains changements au sein de la Commission pourraient freiner encore davantage ce processus, mais l'avenir est incertain.

Examen de la Commission de l'énergie. L'examen externe de la Commission de l'énergie a été suspendu pendant la campagne électorale. L'avenir de cet examen – et celui de nombreuses initiatives de l'ancien gouvernement – est incertain depuis la récente entrée en fonction du nouveau gouvernement.

Jay Shepherd
Mark Rubinstein

Avocats de la Coalition de l'énergie des écoles

Vous avez des questions?

Communiquez avec l'une des personnes suivantes :

Wayne McNally (wmcnally@opsba.org)

Jay Shepherd (jay@shepherdrubenstein.com)

Mark Rubinstein (mark@shepherdrubenstein.com)

En guise de conclusion,

La CSEO est représentée par Jay Shepherd, qui est régulièrement en consultation avec moi-même et Wayne McNally, qui est conseiller auprès du conseil d'administration de la CSEO. Il est essentiel de signaler que la Coalition de l'énergie des écoles, au nom de la CSEO, est un intervenant respecté auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario.

Notre travail permet à tous les conseils scolaires de l'Ontario de réaliser d'importantes économies au chapitre des coûts de l'énergie, et il vous aide donc à établir vos budgets.

Le directeur général,



Ted Doherty

Bureau de Toronto : 416.340.2540

Cellulaire : 519.955.2261

Courriel : tdoherty@oesc-cseo.org